

Formation ISO/IEC 27001 Lead Implementer



DSiH FORMATIONS

La formation ISO/CEI 27001 Lead Implementer vous permettra d'acquérir l'expertise nécessaire pour accompagner une organisation lors de l'établissement, la mise en œuvre, la gestion et la tenue à jour d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information (SMSI) conforme à la norme ISO/CEI 27001.

Cette formation est conçue de manière à vous doter d'une maîtrise des meilleures pratiques en matière de systèmes de management de la sécurité de l'information pour sécuriser les informations sensibles, améliorer l'efficacité et la performance globale de l'organisation.

Après avoir maîtrisé l'ensemble des concepts relatifs aux systèmes de management de la sécurité de l'information, vous pouvez vous présenter à l'examen et postuler au titre de «PECB Certified ISO/CEI 27001 Lead Implementer». En étant titulaire d'une certification PECB, vous démontrerez que vous disposez des connaissances pratiques et des compétences professionnelles pour mettre en œuvre la norme ISO/CEI 27001 dans une organisation.

Le processus de certification comporte trois grandes étapes :

- Un stage de 40 heures dont 5 heures de travail individuel
- La réussite à l'examen organisé en fin de formation
- La candidature à la certification «PECB Certified ISO/CEI 27001 Lead Implementer»

Public visé

- Chefs de Projet ou consultants dédiés à la certification Hébergeur de Données de Santé
- Responsables ou consultants impliqués dans le management de la sécurité de l'information
- Conseillers spécialisés désirant maîtriser la mise en œuvre d'un Système de Management de la Sécurité de l'Information
- Toute personne responsable du maintien de la conformité aux exigences du SMSI
- Membres d'une équipe du SMSI

Objectifs

- Comprendre la corrélation entre la norme ISO/CEI 27001 et la norme ISO/CEI 27002, ainsi qu'avec d'autres normes et cadres réglementaires,
- Maîtriser les concepts, approches, méthodes et techniques nécessaires pour mettre en œuvre et gérer efficacement un SMSI,
- Savoir interpréter les exigences de la norme ISO/CEI 27001 dans un contexte spécifique de l'organisation,
- Savoir accompagner une organisation dans la planification, la mise en œuvre, la gestion, la surveillance et la tenue à jour du SMSI,
- Acquérir l'expertise nécessaire pour conseiller une organisation sur la mise en œuvre des meilleures pratiques relatives au Système de management de la sécurité de l'information.

Pré-requis

Une expérience en informatique, une connaissance de base de la norme ISO 27001 et de la sécurité de l'information sont recommandées.

Modalités d'inscription

Les frais d'inscription standard incluent :

- Accès aux 4 jours de la formation
- 1 copie imprimée du manuel de formation (450 pages)
- Frais d'examen
- Certificat du diplôme

Tarifs standard

- Frais d'inscription : 3,450.00 € HT (examen inclus)
- Remise disponible :
 - 10% sur le deuxième inscrit d'un même établissement
 - 20% sur le troisième et plus d'un même établissement

Programme de la formation

Durée : 5 jours

Jour 1 Introduction à la norme ISO/CEI 27001 et initialisation d'un SMSI

- Objectifs et structure de la formation
- Cadres normatifs et réglementaires
- Système de management de la sécurité de l'information
- Principes et concepts fondamentaux du Système de management de la sécurité de l'information
- Initialisation de la mise en œuvre du SMSI
- Compréhension de l'organisation et clarification des objectifs de sécurité de l'information
- Analyse du système de management existant

Jour 2 Planification de la mise en œuvre d'un SMSI

- Leadership et approbation du projet du SMSI
- Périmètre du SMSI
- Politiques de sécurité de l'information
- Appréciation du risque
- Déclaration d'applicabilité et décision de la direction
- Définition de la structure organisationnelle de la sécurité de l'information

Jour 3 Mise en œuvre d'un SMSI

- Définition d'un processus de gestion de la documentation
- Conception des mesures de sécurité et rédaction des procédures et des politiques spécifiques
- Plan de communication
- Plan de formation et de sensibilisation
- Mise en œuvre des mesures de sécurité
- Gestion des incidents
- Gestion des activités opérationnelles

Jour 4 Surveillance, mesure, amélioration continue et préparation de l'audit de certification du SMSI

- Surveillance, mesure, analyse et évaluation
- Audit interne
- Revue de direction
- Traitement des non-conformités
- Amélioration continue
- Préparation de l'audit de certification
- Compétence et évaluation des « implementers »
- Clôture de la formation

Jour 5 Examen de certification

L'examen « PECB Certified ISO/CEI 27001 Lead Implementer » remplit les exigences relatives au programme d'examen et de certification de PECB. L'examen couvre les domaines de compétences suivants :

Domaine 1 Principes et concepts fondamentaux du Système de management de la sécurité de l'information

Domaine 2 Système de management de la sécurité de l'information

Domaine 3 Planification de la mise en œuvre d'un SMSI conforme à la norme ISO/CEI 27001

Domaine 4 Mise en œuvre d'un SMSI conforme à la norme ISO/CEI 27001

Domaine 5 Évaluation de la performance, surveillance et mesure d'un SMSI conforme à la norme ISO/CEI 27001

Domaine 6 Amélioration continue d'un SMSI conforme à la norme ISO/CEI 27001

Domaine 7 Préparation de l'audit de certification d'un SMSI



PECB (Professional Evaluation and Certification Board) est un organisme de certification procédant à la certification des personnes, des systèmes de management, et des produits pour un large éventail de normes internationales. En qualité de prestataire mondial de formations, d'examen, d'audit, et de services de certification, PECB offre son expertise dans de multiples domaines, y compris, mais sans s'y restreindre, la sécurité de l'information des TI, la continuité des activités, la gestion des services, les systèmes de management de la qualité, le management & le risque, la santé, la sécurité et l'environnement.

A noter que la capacité d'accueil est limitée à 15 participants afin de garantir le meilleur niveau d'interaction, notamment pendant les phases d'exercices de groupe et d'échanges. Par conséquent, nous vous recommandons de réserver votre place rapidement.

Informations générales

- Les frais de certification sont inclus dans le prix de l'examen,
- Un manuel de cours contenant plus de 450 pages d'informations et d'exemples pratiques est fourni,
- À l'issue de la formation, un certificat de participation de 31 crédits DPC (Développement professionnel continu) est délivré,
- En cas d'échec à l'examen, vous pouvez le repasser dans les 12 mois qui suivent sans frais supplémentaires.

DSIH FORMATIONS

DSIH Formations est un organisme de formation spécialisé dans les systèmes d'information de santé. Convaincu que les professionnels de santé doivent poursuivre un processus dynamique d'acculturation aux technologies numériques, il se distingue en proposant un catalogue de formations originales dédiées aux professionnels de santé, conçues et délivrées par des experts aux compétences reconnues.

Le RGPD, les exigences réglementaires nationales, mais aussi les « best practices » imposent une maîtrise des données de santé à caractère personnel, dans une dynamique d'éthique, de plus grande transparence et de respect de l'intimité numérique des patients. La transformation et les adaptations qui en résultent sont considérables, et l'accompagnement des professionnels constitue le facteur clé n° 1 du succès. DSIH Formations souhaite proposer un catalogue restreint, constitué de formations ciblées, à destination des professionnels de santé en charge des systèmes d'information et des traitements numériques de données. Nos formateurs sont des experts des SI de santé qui exercent des fonctions opérationnelles, pour certains, au sein d'établissements de santé et, pour d'autres, auprès du secteur public ou privé.

À noter que DSIH Formations propose également des programmes de formations certifiantes adaptées à d'autres secteurs d'activité tels que les grandes administrations du secteur public, les institutions financières ou les groupes industriels et commerciaux.

Consultez notre catalogue et notre actualité sur :
www.dsih-metiers.fr Rubrique : DSIH Formations.



Formateur

Yves Normand - Consultant senior et formateur en SSI certifié ISO 27001 Lead Implementer, ISO 27001 Lead Auditor, ISO 27005 Risk Manager et Certified DPO.

Yves intervient dans le domaine de la sécurité des SI depuis le début de sa carrière. Co-créateur et DGA, de Softtools-Infogold Security, il a travaillé pour des banques et des assurances en France, en Suisse et au Luxembourg. Consultant chez AQL-Silicomp, il réalise des missions de conseil en SSI pour des collectivités et des ministères (Intérieur, La Défense, Education, DCSSI,...) et de grandes institutions (RTE, ERDF). Il est alors habilité Confidentiel Défense. Pendant 9 ans, il est RSSI et CIL pour le GIP SIB, et consultant SSI pour ses adhérents et clients. Il a notamment élaboré plusieurs dossiers d'agrément HDSCP. En 2015, il a créé son entreprise de conseil et de formation en SSI et en organisation pour des organismes du domaine de la santé. Il est certifié ISO27001 Lead Auditor, ISO27005 Risk manager, maître praticien PNL et formé au Team-Building. Il est également maître de conférence associé à l'ISSBA-Université d'Angers, et est responsable pédagogique du DU MOASIS et du DU SSIS.

DSIH Métiers

84, avenue de la République
75011 Paris
Tél. : +33 (0)9 70 44 74 06
formations@dsih-metiers.fr

Formulaire d'inscription

FORMATION ISO/IEC 27001 LEAD IMPLEMENTER

A remplir par vos soins selon le calendrier disponible sur notre site

Date retenue

Lieu

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Email : _____ Tél : _____

Etablissement : _____

Adresse : _____

Ville et code postal : _____

DSIH Formations doit vous fournir :

- Une facture à l'adresse mentionnée
- Une facture à l'adresse suivante : _____

- Un document d'émargement
- Une convention de formation
- Autres documents : _____

Commentaires

Renvoyez votre inscription à **DSIH Formations - 84 Avenue de la République - 75011 Paris**
ou par mail à : formations@dsih-métiers.fr

Conditions générales

Dans le cadre de cette proposition, DSIH Formations est une filiale de SPECIAL PARTNER, société à responsabilité limitée unipersonnelle active depuis 14 ans, au capital de 7,500 € inscrite au RCS de Paris sous le n° n° 449-672-583, implantée au 84, avenue de la République ci-après dénommées « DSIH Formations ».

Par le présent contrat, et moyennant le respect des stipulations ci-après, DSIH FORMATIONS assumera auprès du CLIENT en contrepartie du prix les prestations de formation indiquées dans les Conditions Particulières.

Les présentes Conditions Générales ne peuvent valoir comme offre de contracter à l'égard de tous tiers. DSIH FORMATIONS se réserve expressément le droit d'agréer tous tiers se proposant d'adhérer au présent contrat.

La prestation décrite dans les Conditions Particulières s'effectuera dans les locaux de DSIH FORMATIONS ou tous autres locaux que ce dernier jugera bon de désigner. Ces locaux seront adaptés à ladite prestation. Le CLIENT s'engage donc à se déplacer à ses frais dans les dits locaux pour bénéficier de la prestation.

DSIH FORMATIONS s'engage à respecter les délais indiqués dans les Conditions Particulières pour exécuter sa prestation. Toutefois, cette obligation n'est que de moyens.

DSIH FORMATIONS fixera les horaires pour exécuter sa prestation. Celle-ci aura lieu pendant les jours ouvrés entre 9h et 17h30. Le CLIENT s'engage à respecter ces horaires ou à indiquer exceptionnellement à DSIH Formations, dans un délai suffisant, qu'il est dans l'impossibilité de les respecter. Dans ce dernier cas, les Parties s'efforceront de trouver un horaire commun.

Le CLIENT reconnaît posséder, par lui-même ou par l'intermédiaire de son personnel bénéficiaire de la prestation, des compétences générales nécessaires pour profiter de la prestation décrite dans les Conditions Particulières. Le cas échéant, les Conditions Particulières indiqueront les compétences spécialement requises au préalable.

Le CLIENT s'engage à suivre de façon attentive la formation, ou à faire suivre ladite formation par un personnel attentif.

Le CLIENT ne peut prétendre à aucun remboursement en cas de non-respect de ces obligations.

Le CLIENT s'oblige à ne pas engager directement ou indirectement un collaborateur de DSIH Formations, présent ou à venir, ou à le prendre à son service sous quelque statut que ce soit, même dans l'hypothèse où la sollicitation serait faite à l'initiative dudit collaborateur.

Cette obligation de ne pas faire est valable pendant la durée du présent contrat et pendant les 12 mois qui suivront son expiration.

Dans l'hypothèse où le CLIENT ne respecterait pas cette obligation de non sollicitation de personnel, il sera tenu de dédommager DSIH FORMATIONS en lui versant une indemnité forfaitaire égale au montant brut des appointements perçus au cours des 12 derniers mois par le collaborateur concerné. Dans l'hypothèse où ledit collaborateur n'aurait pas 12 mois d'ancienneté, cette indemnité sera égale au montant des appointements bruts perçus par celui-ci et majorés des frais de formation et de recrutement.

La réalisation des obligations de DSIH FORMATIONS fait l'objet d'une facturation. Le CLIENT s'engage à s'acquitter du prix indiqué dans la proposition financière.

Toute prestation effectuée par DSIH FORMATIONS au profit du CLIENT et ne figurant pas dans la Proposition financière fera l'objet d'une facturation supplémentaire au tarif en vigueur. Le CLIENT s'engage à prendre connaissance de ces tarifs avant toute demande supplémentaire. Ces tarifs seront réputés acceptés par le CLIENT de façon irréfragable dès lors que celui-ci a passé une nouvelle commande.

Le prix est payable net et sans escompte à la date indiquée dans la Proposition financière, et à défaut d'indication, à l'achèvement de la prestation.

Les ristournes et rabais éventuels sont indiqués dans la Proposition Financière. A défaut, ils sont réputés ne pas exister.

En cas de retard de paiement, DSIH FORMATIONS pourra de plein droit et sans sommation demander le paiement de :

- une pénalité de retard de 1.5% fois le taux légal à compter du jour suivant la date de règlement prévue ;
- une somme forfaitaire de 15 € HT correspondant aux frais de dossier ;
- tous les frais autres, directs et indirects, liés à une procédure de recouvrement, amiable ou judiciaire, éventuellement diligentée contre le CLIENT.

DSIH FORMATIONS fournira au CLIENT tous les documents nécessaires à la réalisation de sa prestation, notamment les supports de cours. Le CLIENT pourra conserver lesdits supports à l'issue du contrat.

Toutefois, ces documents ne sont remis au CLIENT que pour la stricte exécution du

présent contrat et sont réservés à son usage personnel. Ainsi, le CLIENT n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur lesdits documents. Il s'interdit donc notamment de les représenter ou de les reproduire, à titre gratuit ou onéreux, en tout ou partie, et même pour son usage personnel, sans l'autorisation préalable et écrite de DSIH FORMATIONS. Le CLIENT s'interdit donc notamment d'en faire profiter tous tiers, y compris ses filiales éventuelles, à des fins personnelles ou professionnelles, sous quelque façon que ce soit. Le CLIENT reconnaît être informé des sanctions de la contrefaçon. DSIH FORMATIONS n'est tenu envers le CLIENT à aucune conséquence – directe ou indirecte – liée à l'exécution du présent contrat. La responsabilité de DSIH FORMATIONS est limitée à deux fois le montant total HT du contrat dans l'hypothèse où celle-ci est recherchée pour l'inexécution des obligations contractuelles.

Dans tous les cas, la responsabilité de DSIH FORMATIONS ne pourra pas être recherchée en cas de force majeure. Seront assimilés à un cas de force majeure pour l'application du présent contrat les faits de grève du personnel de DSIH Formations.

DSIH Formations se réserve la possibilité à tout moment de faire sous-traiter tout ou partie des prestations prévues dans le présent contrat.

De même, DSIH FORMATIONS pourra céder à un tiers tout ou partie de sa qualité de cocontractant au présent contrat. Le CLIENT est réputé accepter par avance irrévocablement ladite cession. Le CLIENT ne pourra plus alors demander à la société DSIH FORMATIONS d'exécuter le présent contrat et la tiendra quitte pour l'avenir. Le CLIENT devra alors s'adresser directement au cessionnaire. Le CLIENT dispense DSIH FORMATIONS et le cessionnaire à effectuer les formalités prévues par l'article 1690 du Code civil.

Le CLIENT ne pourra pas céder tout ou partie de ses droits issus du présent contrat. DSIH FORMATIONS pourra annuler de plein droit la prestation prévue au présent contrat sous réserve de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis de 15 jours et sous réserve de fournir au CLIENT un motif suffisant, comme par exemple un manque imprévu de personnel qualifié. En ce cas, DSIH FORMATIONS remboursera au CLIENT les sommes éventuellement déjà perçues sans être tenu à aucune autre conséquence, directe ou indirecte.

Le CLIENT pourra annuler sa demande sous réserve de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception respectant un préavis de 10 jours calendaires minimum. En ce cas, le CLIENT ne devra aucune somme à DSIH Formations. Dans l'hypothèse où ce préavis ne serait pas respecté, DSIH FORMATIONS pourra prétendre au paiement de l'intégralité des sommes dues en vertu du présent contrat.

DSIH FORMATIONS pourra de plein droit et sans sommation refuser d'exécuter sa prestation ou la suspendre selon le cas, dans l'hypothèse où tout ou partie du prix n'a pas été acquitté par le CLIENT à la date prévue.

Toutefois en ce cas, DSIH FORMATIONS pourra de plein droit et sans sommation préférer exiger la résolution ou la résiliation du présent contrat.

Dans l'hypothèse où DSIH FORMATIONS applique au CLIENT l'une des sanctions décrites ci-dessus, DSIH FORMATIONS pourra de plein droit réclamer le paiement de la totalité des sommes que le CLIENT aurait dû verser au titre du contrat suspendu, résolu ou résilié, outre des dommages & intérêts éventuels.

Si le CLIENT fait l'objet d'une procédure collective, le CLIENT s'engage à en informer DSIH FORMATIONS dans les meilleurs délais. DSIH FORMATIONS pourra de plein droit et sans sommation résilier le présent contrat, sous réserve du respect des dispositions d'ordre public de l'article L.621-28 du Code de commerce. La renonciation à un droit issu du présent contrat dont est titulaire DSIH FORMATIONS ne peut résulter que d'un écrit signé par un représentant dûment habilité. Cette clause est formulée à titre de validité de ladite renonciation. Toute tolérance de DSIH FORMATIONS ne peut valoir renonciation.

En cas de litige et à défaut d'accord amiable, le Tribunal de commerce de Paris (75) sera seul compétent.

La loi applicable est le droit français.

Dans l'ordre de priorité suivant, les présentes Conditions Générales et la Proposition Financière forment l'intégralité des accords des Parties. Aucun autre document n'a vocation à entrer dans le champ contractuel, sauf avenant écrit et signé des Parties. Tout autre document, notamment les Conditions Générales qu'applique éventuellement le CLIENT à ses prestataires, est inopposable à DSIH Formations. Toutefois le cas échéant, la proposition commerciale adressée par DSIH FORMATIONS et acceptée par le CLIENT pourra tenir lieu de Proposition Financière pour l'application du présent contrat dès lors qu'il n'existe entre les Parties aucun autre document intitulé « Conditions Particulières ».